

MAIRIE DE COLOMBES

Communiqué de Presse du vendredi 18 septembre 2020
de Patrick Chaimovitch, maire de Colombes

Le maire de Colombes a décidé de baisser son indemnité de 26,8%. Cette décision a été adoptée lors du Conseil Municipal du jeudi 17 septembre.

Ainsi, là où l'ancienne maire, Nicole Goueta, percevait près de 3910 € net par mois d'indemnités, Patrick Chaimovitch ne percevra plus que **2860€ net par mois**. Par ailleurs ce dernier, vice-président de la Métropole du Grand Paris, a également accepté de renoncer à son indemnité de vice-président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

Ce qui, là encore, n'était pas le cas de son prédécesseur qui cumulait son indemnité de maire avec celle de ses autres mandats notamment en tant que vice-présidente du Département des Hauts-de-Seine ; soit au total près de 9000€ par mois d'indemnités perçues.

Ce faisant, Patrick Chaimovitch a rappelé l'objectif et l'enjeu de l'engagement public qui consiste d'abord à servir les administrés et qu'une indemnité n'est pas un salaire.

Les élus, notamment les élus locaux, doivent cependant être mieux indemnisés et le statut de l'élu local doit être repensé. C'est un véritable enjeu de vitalité démocratique afin de susciter des engagements et diversifier les profils sociaux des élus pour qu'ils soient réellement à l'image de notre société.